

Lille, le 2 septembre 2010

Communiqué »

Une voiture, même électrique, n'est pas citadine

Dans le cadre du congrès « Vehicule Power & Propulsion Conference », la FNAUT Nord Pas-de-Calais et l'ADAV ont animé un forum sur l'Urbanisme et les Transports, pour promouvoir la qualité du vivre en ville et **les alternatives au tout automobile, même électrique.**

Les transports collectifs sont utilisateurs depuis un siècle de l'électricité (trains, métros, tramways, trolleybus, ...), et des progrès techniques sont toujours possibles et souhaitables. Mais le sujet le plus en vue actuellement est la voiture électrique, censée résoudre tous les maux de l'automobile. Le « greenwashing », ou éco-blanchiment, est en marche pour transformer ces véhicules polluants en « voitures vertes », qui seraient « idéales pour les villes ».

Or **l'automobile ne sera jamais « verte »**. Il faut produire l'électricité, les batteries et les véhicules. Qu'elle soient électriques ou pas, les automobiles demandent des infrastructures considérables pour les faire rouler et stationner.

Il reste illusoire de munir chaque adulte citadin de sa propre voiture. L'automobile est certes indispensable dans certains cas, mais **son usage généralisé restera une nuisance**. Trop d'erreurs ont été faites dans les années 70, époque où les villes devaient s'adapter à la voiture à coup de roclades, de pénétrantes, et autres parkings disgracieux, excluant enfants, cyclistes et piétons de l'espace public.

Au contraire, **la qualité de vie en ville passe par une reconquête de l'espace urbain au profit des habitants**, ce qui signifie moins de voitures, et plus de zones piétonnes, de vélos, de transports en commun efficaces et de voitures partagées (autopartage, location, taxis...). Depuis 10 ans des progrès ont été faits, mais encore très insuffisants : la plupart des villes françaises ont des décennies de retard sur les pays voisins !

La notion même de « voiture citadine » que l'on entend trop souvent, est une aberration. Ce n'est pas le moment de relancer la mode des voitures en ville, même électriques, aussi « propres » qu'elles seraient.

Contact presse : Gilles LAURENT – 06 01 88 97 19 – gilles.laurent@uvn.asso.fr
Président de l'Union des Voyageurs du Nord, Responsable Régional de la FNAUT

Créée en 1978, l'**Union des Voyageurs du Nord (UVN)** agit localement auprès des élus, des autorités organisatrices de transport et des exploitants de réseaux, pour obtenir un meilleur fonctionnement au quotidien et pour élaborer les projets d'avenir. Elle est membre de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, association agréée de consommateurs) et de la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités) de Lille.

La **Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports (FNAUT)**, association agréée de consommateurs, rassemble au plan national environ 150 associations très diverses (piétons, cyclistes, handicapés, familles de victimes d'accidents de la route, usagers des transports collectifs urbains, ferroviaires et routiers, citadins et riverains des corridors de transit confrontés aux nuisances de la circulation routière, citoyens soucieux d'environnement global et d'aménagement du territoire), soit plus de 68000 adhérents, qui partagent une même vision de la politique des transports.



Union des Voyageurs du Nord
JO du 23 novembre 1978 – CCP 7 219 21 S LILLE
287, av. de Lattre de Tassigny – 59350 SAINT ANDRE
Permanence le lundi de 14h à 18h – 03 20 40 76 96

Créée en 1982, l'**association Droit au vélo (ADAV)** s'est donné pour but de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement, d'améliorer la sécurité des cyclistes et de les représenter dans la région Nord – Pas-de-Calais. Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. L'ADAV est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo par de nombreuses collectivités territoriales du Nord et du Pas-de-Calais, par la Direction régionale de l'Environnement (DIREN), Transpole, TER Nord – Pas-de-Calais...

Quand malgré tout la concertation fait défaut, Droit au vélo peut descendre dans la rue (manifest'ation), retrousser ses manches (chantier cyclomobile) ou faire appel à la justice (tribunaux administratifs). Au 31 décembre 2009, l'association comptait 1419 adhérents ; plus nous serons nombreux, mieux nous serons entendus.



Droit au vélo (ADAV)
23 rue Gosselet – 59000 Lille
Permanence tous les mercredis de 14 h à 18h – 03 20 86 17 25